

COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 24 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre 2025 à 9h30, les membres du Comité syndical du syndicat mixte dûment convoqués se sont réunis au Magic Mirrors – commune d'Istres, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Président du GIPREB, à la suite d'une convocation en date du 4 septembre 2025.

Membres élus présents :

Présents physiquement : Suzelle AYOT (Région Paca), François BERNARDINI (Président du GIPREB et Maire d'Istres), Géraldine BUTI (commune de Miramas), Yves GARCIA (commune d'Istres), Gilbert GRASSET (commune de Saint-Chamas), Patrick LAMBERT (commune de Saint-Mitre-les-Remparts), Roland MOUREN (Maire de Châteauneuf-les-Martigues), Sigolène VINSON (commune de Martigues)

En réunion à distance : Benoît BOURRILLON (commune de Rognac), Marie-Line DRAY (commune de Berre l'Étang)

Procurations : d'Amapola VENTRON (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) au Président François BERNARDINI, de Didier RÉAULT (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à Roland MOUREN

Membres associés et informés présents :

Présents physiquement : Luigi ABBADESSA (Association ESPEREN), Olivier DARRASON, Olivier NALBONE (Région Paca), Bernard NICCOLINI (Association Étang Marin), Ghislaine ENDERLIN (Association ESPEREN), Mireille QUINTAVALLA (Association Étang Nouveau), Laurent ROVELLOTTI, William TILLET (Prud'homie de pêche), Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône).

En réunion à distance : Guislaine DORET (Association Nosta Mar)

Nombre de délégués en exercice :	16
Présents :	9
Procuration :	2
Votants :	11

Le Président accueille les participants en présence et à distance, valide le quorum des membres présents et ouvre la séance. M. Roland MOUREN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025
- Création d'un emploi non permanent – contrat de projet L.332-24
- Modification des statuts du GIPREB – déménagement des locaux
- Mise à jour demande de subvention AMO réouverture tunnel du ROVE
- Mise à jour demande de subvention Évaluation environnementale tunnel du Rove
- Information : Bilan qualité des eaux de baignade 2025 et perspectives 2026
- Information : État écologique de l'étang
- Information : Bilan brigade littorale 2025
- Information : Fêtes de l'étang 2025
- Information : Choix du prestataire pour les études naturalistes du dossier d'évaluation environnementale du Rove

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025**Délibération 25-30**

Le Président soumet pour approbation au Comité Syndical le procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 24 juin 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste non-permanent – Contrat de projet**Délibération 25-31**

Raphaël GRISEL, directeur du GIPREB, explique la création d'un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A, pour une durée de 18 mois soit du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2027 inclus, afin de mener à bien le projet de définition des quantités acceptables de nutriments de la lagune pour aller vers le bon état des eaux au titre de la DCE. Il indique que cette mission impose une mise en relation des modèles Telemac 3D et Gamelag notamment par la constitution de base de données sur l'ensemble des facteurs de forçage de l'étang et la création de codage permettant une exploitation statistique des bases de données.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet précité. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé de modélisation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 39 heures hebdomadaires.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A au grade d'ingénieur territorial. L'agent devra justifier d'un diplôme de master en mathématiques, modélisation et statistique et d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le secteur des sciences environnementales.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial, calculée par référence à l'indice brut 444 indice majoré 395 et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire est facultatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI décide de créer l'emploi non permanent de Chargé de modélisation, à temps complet, relevant de la catégorie A au grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} octobre 2025 ; de modifier le tableau des emplois ; de recruter un agent en détachement ou contractuel à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics et d'inscrire la dépense au chapitre correspondant du budget.

Déménagement du siège social du GIPREB – modification des statuts**Délibération 25-32**

Le Président demande à revoir la formulation équivoque de la délibération et précise que le déménagement à venir du GIPREB n'est pas la conséquence de son élection à la présidence du syndicat. Il précise que la proposition de la ville d'Istres d'accueillir le siège du GIPREB date de plus de trois ans et qu'à ce jour seule la ville d'Istres a proposé de mettre à disposition des locaux adaptés.

Les statuts du GIPREB syndicat mixte ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2018. Conformément à l'article 5, le siège social est fixé au Cours Mirabeau à Berre l'Étang (13130).

Lors des précédentes séances du Comité syndical, un déplacement du siège a été évoqué afin de trouver des locaux plus seyants. Seule la commune d'Istres a répondu favorablement en proposant un local administratif au CEC à Istres (13800) ainsi qu'un local technique et une place de navire au port de La Romanquette. La date d'effet du déménagement dépendra de l'avancée des travaux à réaliser sur site.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI approuve le principe d'un changement d'adresse du siège social du GIPREB au CEC à Istres (13800) et prend note que la présente délibération prendra effet dès lors que les travaux seront finalisés pour un accueil des agents et des moyens nautiques du Gipreb. Il autorise de ce fait la modification des statuts du GIPREB Syndicat mixte.

Mise à jour demande de subvention AMO réouverture tunnel du Rove

Délibération 25-33

Cette délibération annule et remplace la délibération n°24-30.

Raphaël GRISEL explique qu'un changement dans la clé de répartition des financements de cette étude ainsi que dans celle relative à l'évaluation environnementale induit une révision des deux délibérations. La Métropole se substitue au Conseil Département des Bouches du Rhône.

Le Président salue le départ officiel de ce projet en partie grâce au Président de la Région Paca.

Il demande qu'un travail d'explication du projet au public soit conduit afin de détailler le projet et insister sur la courantologie et l'aspect environnemental.

Olivier DARRASON, membre honoraire, insiste sur le travail collaboratif entre le GIPREB, la Métropole et la Région. Les études permettront de mettre en évidence le caractère de prudence de ce dossier et d'expliquer la courantologie. Il remercie François BERNARDINI d'avoir permis que toutes les réticences techniques puissent s'accorder. Il souligne que la volonté est d'être inclusive dans le sens où toutes les parties prenantes seront associées. Le rétroplanning des travaux va pouvoir être planifié avec un budget en deçà de ce qui avait été prévu notamment grâce à la pose de panneaux photovoltaïques.

Suzelle AYOT, élue au Conseil Régional et adjointe au maire d'Istres, indique que ce dossier sera voté à la session d'octobre du Conseil Régional.

Le programme de travaux de remise en circulation de l'eau dans le tunnel sous le Rove a fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2022. Ce programme de travaux a été présenté et validé en Comité stratégique, notamment du fait de la réduction des coûts de fonctionnement et d'investissement et de la réduction des risques liés au travaux.

Le projet est désormais entré en phase opérationnelle et deux actions majeures sont nécessaires :

1) dossier réglementaire d'évaluation environnementale

2) assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de l'instruction réglementaire et la définition précise des cahiers des clauses techniques particulières (objet de la présente délibération).

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permet d'accompagner le Gipreb dans l'instruction réglementaire du projet et la définition précise des travaux à mettre en œuvre. Il s'agira notamment de rédiger les cahiers des charges nécessaires à la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour :

- Le percement de la galerie dans l'éboulement et l'aménagement du syphon
- La construction de la station de pompage
- La construction de l'ouvrage de traversé de la plateforme et de restitution des eaux dans la partie aval du canal
- La construction de la station de panneaux photovoltaïques et des équipements électriques nécessaires à l'alimentation de la station de pompage

Après rédaction des cahiers des charges, une tranche optionnelle d'accompagnement du Gipreb dans la sélection des entreprises et le suivi des chantiers jusqu'à réception des ouvrages est prévue dans cette prestation.

Coût et plan de financement

Le coût d'objectif pour la mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage du Gipreb pour la réalisation des travaux de remise en circulation de l'eau dans le tunnel sous le Rove est de 150 000 € TTC dont 50 000 € TTC pour la tranche optionnelle.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Tranches fermes :

Aide agence de l'eau RMC :	20 % soit 20 000 € TTC
Subvention Métropole AMP :	30 % soit 30 000 € TTC ;
Subvention Conseil Régional PACA :	30 % soit 30 000 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	20 % soit 20 000 € TTC

Tranche optionnelle :

Aide agence de l'eau RMC :	20 % soit 10 000 € TTC
Subvention Métropole AMP :	30 % soit 15 000 € TTC ;
Subvention Conseil Régional PACA :	30 % soit 15 000 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	20 % soit 10 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. François BERNARDINI, approuve les demandes de financement telles qu'indiquées dans le plan de financement ci-dessus, pour un montant total par financeur de :

Aide agence de l'eau RMC :	20 % soit 30 000 € TTC
Subvention Métropole AMP :	30 % soit 45 000 € TTC ;
Subvention Conseil Régional PACA :	30 % soit 45 000 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	20 % soit 30 000 € TTC

Pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la phase travaux de la remise en circulation de l'eau sous le Rove dont le montant total est de 150 000 € TTC.

Mise à jour demande de subvention évaluation environnementale – réouverture du tunnel du Rove

Délibération 25-34

Cette délibération annule et remplace la délibération n°24-29.

Le programme de travaux de remise en circulation de l'eau dans le tunnel sous le Rove a fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2022. Ce programme de travaux a été présenté et validé en Comité stratégique, notamment du fait de la réduction des coûts de fonctionnement et d'investissement et de la réduction des risques liés au travaux.

Le projet est désormais entré en phase opérationnelle et deux actions majeures sont nécessaires :

- 1) dossier réglementaire d'évaluation environnementale (objet de la présente délibération) et inventaires complémentaires
- 2) assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de l'instruction réglementaire et la définition précise des cahiers des clauses techniques particulières.

Le point 1 d'évaluation environnementale s'appuie sur une exploitation maximale des documents et données existantes.

Notamment le rapport initial d'impact élaboré dans le cadre de la prestation Egis, l'étude de risque sédiments réalisées par Idra, ou l'étude de définition de l'expérimentation IFREMER, Spi Infra et les données de modélisation du modèle du Gipreb, l'étude portée par la Région sud sur les pistes de financement bas carbone pour un montant prévisionnel de 100 000 €.

Un budget complémentaire de 100 000 € est prévu pour répondre à des besoins ponctuels d'inventaires naturalistes complémentaires, notamment concernant les chiroptères, mais également, le cas échéant, les rives impactées par des modifications de conditions des milieux aquatiques.

Coût et plan de financement

Le coût d'objectif pour la réalisation de l'évaluation environnementale des travaux de remise en circulation de l'eau dans le tunnel sous le Rove est de 200 000 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Métropole AMP :	40 % soit 80 000 € TTC ;
Subvention Conseil Régional PACA :	40 % soit 80 000 € TTC ;
Autofinancement GIPREB :	20 % soit 40 000 € TTC

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les demandes de financement auprès de la Métropole AMP et de la Région Sud pour participation aux études opérationnelles de constitution du dossier d'évaluation environnementale pour un montant maximal de 200 000 € TTC, représentant un montant total de 80 000 € TTC par financeur.

Bilan de la campagne baignade 2025

Information 25-35

La baignade et les activités nautiques représentent un enjeu fort pour les communes riveraines de l'étang de Berre. Les loisirs nautiques sont à la base de la réappropriation des rives par les populations locales.

Bilan de la campagne 2025

Au cours de la saison 2025, 16 plages ont été ouvertes à la baignade sur le pourtour de l'étang de Berre. 2025 a marqué une année de transition dans la période du suivi réglementaire de ces zones de baignade. En effet, cette période s'étendait historiquement du 1er juin au 30 septembre.



Figure 1 : Cartographie de la répartition des zones de baignades suivies par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la réglementation européenne

Cette année et pour étude, 9 zones de baignade sur 16 ont été suivies du 1er juin au 31 août, et 7 autres (Champigny, Marette, Jai Nord, Jai Sud, Ferrières, Massane, Romanquette) du 1er juin au 14 septembre. Les analyses réglementaires ont été réalisées hebdomadairement. A noter que pour la période du 1er juin au 14 septembre, une seule analyse a été réalisée, comme convenu avec l'ARS.

228 analyses réglementaires ont donc été réalisées (incluant la pré-saison), à l'échelle de l'étang par l'ARS/LDA. En plus de ces analyses prévues dans le programme de surveillance, le Gipreb en a réalisé environ une trentaine complémentaire et ponctuelle pour suivre l'effet des orages, les rejets ou lever des doutes quant à la qualité des eaux de baignades et l'amélioration des connaissances.

En travail de pair, les communes ont réalisé des observations visuelles quotidiennes et le Gipreb a assuré une veille météorologique pour prévenir les risques de contaminations bactériologiques liés aux périodes pluvieuses. Plusieurs fermetures administratives sont intervenues motivées par de fortes pluviométries, la présence de phénomènes suspects (poissons morts, eau trouble, sangliers, incendies), d'échouages d'algues, ou bien pour cause de mauvais résultats. Dans ces derniers cas, des investigations ont été menées par les communes et le Gipreb, et certaines se poursuivent pour essayer de déterminer l'origine de ces contaminations.

	2023	2024	2025
Berre l'étang	8	11	18
Châteauneuf les Martigues	35	26,5	14
Istres	71,5	26	58,5
Marignane	7	7,5	14
Martigues	0	18	43
Rognac	16	8,5	11
Saint-Chamas	6	8	14
Saint Mitre les Remparts	12	14	42
Vitrolles	12	18	31
Total (jours)	167,5	137,5	245,5

Tableau 1 : Bilan des fermetures 2025 des zones de baignades (et plage) du pourtour de l'étang de Berre commune par commune (cause de mauvais résultats, préventive orage/pollution, algues zone partielle/totale, présence de sangliers). A noter que pour la plage de Varage répartie sur deux communes, les fermetures ont été comptabilisées communes par communes.

L'année 2025 a été marquée par un évènement unique menant à la prise d'un arrêté préfectoral de fermeture de la pêche, navigation et des zones de baignade. Le 15 juin 2025, un incendie sur la commune de Rognac, s'est déclaré induisant des écoulements et des apports en eaux polluées. Des mesures d'isolement de cette pollution ont été prises dès l'alerte lancée par les secours et les services de l'Etat. Suite à cet évènement et par mesure de précaution une fermeture des zones de baignade a été instaurée pendant 10 jours à l'échelle de l'étang. A noter que lors de cette période le GIPREB ainsi que l'ARS ont réalisé une série d'analyses bactériologiques et chimiques sur les zones de baignades environnantes. Tous les résultats sont ressortis conformes. Sans cet évènement, le cumul de fermeture des zones de baignade à l'échelle de l'étang serait de 71,5 jours contre 231,5 jours (en considérant Varage comme une entité non divisée par commune).

Tableau 2 : Cumul des fermetures (jour) 2025 des zones de baignades (et plage) du pourtour de l'étang de Berre (cause de mauvais résultats, préventive orage, algues zone partielle/totale).



Communes	Plages	Résultats ARS 2025 (Incluant l'analyse de pré-saison)		
		Bon	Moyens	Mauvais
Rognac	Robinsons	14	0	0
Vitrolles	Marina	14	0	0
	Marettes	14	1	0
Marignane	Jaï Nord	15	0	0
Châteauneuf-les-Martigues	Jaï Sud	15	0	0
Saint-Mitre les Remparts	Massane	13	2	0
	Patorgue	10	4	0
Saint-Mitre les Remparts/Istres	Varage	12	2	0
Istres	Le Ranquet	13	1	0
	La Romanquette	13	2	0
	Monteau	13	1	0
Saint-Chamas	Cabassons	12	2	0
Berre-l'Étang	Champigny	15	0	0
	Le Passet	9	2	0
Martigues	Ferrières	15	0	0
	Figuerolles	13	0	1

Tableau 3 : Bilan des résultats du suivi réglementaire de la qualité de l'eau 2025 des plages du pourtour de l'étang de Berre.

Les résultats de la qualité des eaux obtenus sur l'ensemble de la saison 2025 montrent une amélioration par rapport aux années précédentes et spécifiquement l'année dernière. On remarque une diminution du pourcentage de moyens résultats s'expliquant par une plus faible pluviométrie observée cette année (2 grands épisodes orageux, contre 7 en 2024 et 4 en 2023).

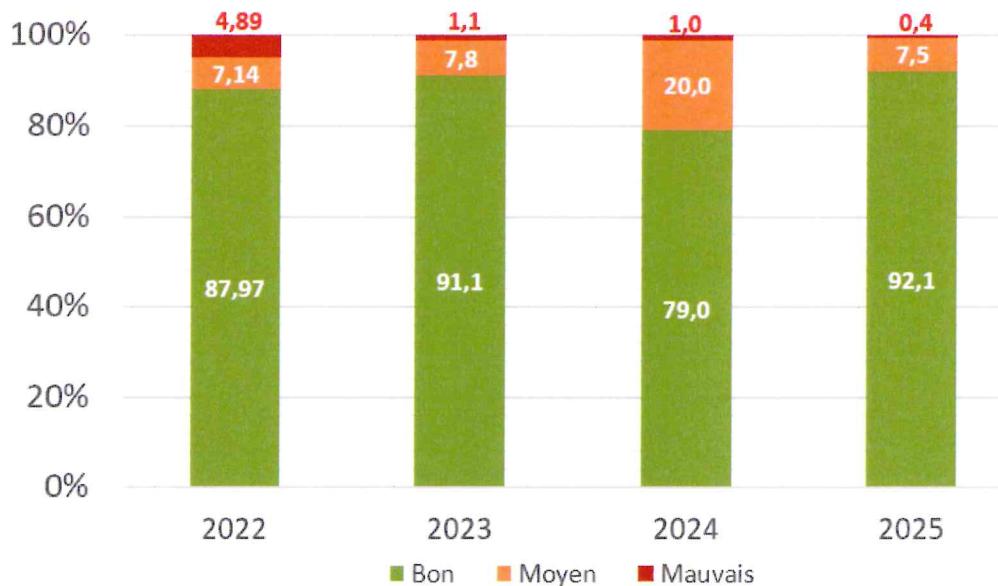


Figure 2 : Pourcentage de résultats bon, moyen et mauvais sur les prélèvements de la qualité des eaux de baignades de l'étang de Berre

Les classements obtenus selon la directive 2006/7/CE sont en amélioration depuis 2021 avec 14 plages en qualité « excellente » et une en « suffisante ». Pour rappel, ce classement intègre les résultats des quatre années précédentes. A noter que la zone de baignade de Patorgue, classifiée en « suffisante » en 2024 a fait l'objet par le passé de divers suivis et analyses sur son exutoire (canal) avant son ouverture (2023). Le classement provisoire des zones de baignades 2025, sera communiqué par l'ARS d'ici octobre /novembre 2025.

Commune – Nom de la plage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Classement provisoire
Rognac – Les robinsons	Excellent	Excellent	Excellent	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Vitrolles – Marina	Excellent	Excellent	Excellent	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Vitrolles – Marettes	Excellent	Excellent	Bon	Suffisant	Bon	Bon	Excellent
Marignane – Jaï Nord	Excellent	Excellent	Excellent	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Châteauneuf – Jaï Sud	Excellent						
Martigues - Ferrières	Excellent	Bon	Bon	Bon	Bon	Excellent	Excellent
Martigues - Figuerolles	Excellent						
Saint Mitre les Remparts - Massane	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint Mitre les Remparts - Patorgue	-	-	-	-	-	Bon	Suffisant
Saint Mitre les Remparts /Istres - Varage	Excellent	Bon	Bon	Bon	Bon	Excellent	Excellent
Istres - Ranquet	Excellent	Excellent	Excellent	Bon	Bon	Excellent	Excellent
Istres - Romanquette	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Istres - Monteau	Bon	Bon	Bon	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint-Chamas – Cabassons	Excellent						
Berre l'étang - Champigny	Excellent						

Tableau 4 : Classement 2024 des plages de l'étang de Berre selon la Directive 2006/7/CE (en attente du 2025)

Amélioration pour la saison 2026

Dans une démarche d'excellence, il serait intéressant de travailler et d'optimiser des points d'amélioration observés :

- Intégrer le remplissage des registres d'observation visuelle quotidienne dans le cahier des charges des postes de secours et notamment le comptage de fréquentation et renforcer l'information des chefs de postes,
- Créer d'autres fiches d'information à destination des postes de secours (fiche méduses et puces de mer : reconnaissance et risques...),
- Réduire la période du suivi réglementaire de juin à août pour toutes les zones de baignades (excluant septembre),
- Déploiement de l'aspirateur à algues (ERANOVA-GIPREB) pour récolter les ulves dans la colonne d'eau limitant l'impact des échouages.

Le Président, François BERNARDINI, souhaite une démarche pragmatique et efficiente notamment dans la gestion des algues, phénomène récurrent qui suscite l'incompréhension des riverains.

Suzelle AYOT demande si des analyses sont encore en cours. Raphaël GRISEL indique qu'en septembre les analyses se sont poursuivies sur les 7 plages les plus fréquentées.

État écologique de l'étang : été 2025

Information 25-36

Une bonne qualité de l'eau malgré un été caniculaire

La fin de l'été est l'occasion de dresser un premier bilan sur l'état écologique de l'étang en 2025. Malgré des épisodes de canicules et d'apports pluviométriques importants, la qualité de l'eau est restée favorable au maintien de la biodiversité. L'arrêt des rejets Edf mi-avril, conformément au protocole d'accord a permis de limiter la stratification. La salinité de surface est restée aux alentours de 30 et du fait de cette stratification faible, le brassage de la colonne d'eau a été régulier, permettant une oxygénation quotidienne des eaux. Ainsi, le suivi en continu de l'oxygène dissous dans les fonds de l'étang n'a montré qu'une seule journée d'anoxie (fin juillet) et des moules vivantes ont été observées à 9 m. de profondeur sur la balise H12 du Gipreb. Il n'y a donc pas eu de mortalités massives estivales. La transparence de l'eau a été favorable au développement des herbiers de zostères avec peu de phénomènes d'eaux colorées ou de malaïgues (quelques secteurs très confinés comme des ports ou le fond de l'anse de Saint Chamas ont été touchés).

Des herbiers de zostères qui continuent leur progression

La cartographie des herbiers de zostères a été effectuée en juin. Les herbiers progressent principalement de proche en proche. Ils recouvrent une surface totale de 75 ha contre 59.2 ha en 2024. Pour rappel ils représentaient seulement 7 ha en 2019 après la crise écologique. Cette progression continue s'explique par des conditions de transparence favorables pendant une grande période de l'année. Les transplantations de zostères effectuées en juin montrent aussi des signes de croissance. En ce qui concerne les macrophytes, on observe une plus grande biodiversité avec moins d'ulves et plus d'algues rouges et d'espèces à affinités marines.

Un stock important de palourdes mais une biodiversité benthique faible

Le suivi du macrofaune benthique montre que ce secteur peine toujours à se diversifier. Un nombre restreint d'espèces est observé dont beaucoup sont indicatrices de milieux riches en matières organiques. Sur la bordure côtière, notamment sableuse, on trouve une importante population de palourdes japonaises. Les densités sont impressionnantes : 500 palourdes par m² au niveau du Jaï. Mais les palourdes sont la seule espèce présente, laissant envisager un comportement invasif. Les peuplements mériteraient d'être plus diversifiés dans le cadre d'un écosystème équilibré.

Le président demande une information claire et pédagogique sur la pêche et le ramassage des palourdes.

Sigolène VINSON, élue de Martigues, informe qu'elle a été saisie par le gestionnaire du port de Beaurivage à St Chamas. Il souhaite comprendre pourquoi plusieurs poissons morts flottaient en surface la semaine précédente. Est-ce dû à la reprise des rejets EDF ou aux orages ?

Raphaël GRISEL répond que c'est certainement la conjonction de plusieurs éléments : rejets d'eau douce, rejets de pêche, chocs de température (stress hydrique ou écologique ?). En général, les rejets EDF sont plus importants en hiver et pourtant les poissons ne meurent pas davantage. La plupart des poissons ont une capacité à se déplacer pour aller des vers des endroits où les conditions écologiques sont plus favorables.

Le Président demande si le degré d'alerte est suffisamment relayé et s'il est possible d'obtenir des connaissances solides afin de répondre au mieux à des demandes comme celle de Beaurivage.

Ghislaine ENDERLIN, présidente de l'API (Amicale de la perche istréenne) de l'étang de l'Olivier, demande si les poissons sont des muges et s'ils étaient éventrés car beaucoup de pêcheurs de poutargue ont cette pratique. Elle rejoint Raphaël GRISEL sur des manques d'oxygénation ponctuels et localisés cet été.

Le Président précise que lorsque ce sont des éléments extérieurs sur lesquels on ne peut agir, on prend acte, on regrette et on attend que ça se passe mieux. Néanmoins lorsqu'on a un doute de contamination, on se doit d'avoir le maximum de connaissances pour éviter que cela se reproduise et avoir les réponses aux questions que l'on nous pose.

Raphaël GRISEL rappelle que dès lors que des observations sont faites au GIPREB, un agent de l'équipe se rend sur place pour prendre la mesure de la situation et chercher des éléments de compréhension.

Bilan de la brigade littorale 2025

Information 25-37

Mise en place en 2023 la brigade littorale intervenait sur les mois de juin, juillet et août. Pour 2025, la mobilisation de 2 volontaires de service civique a permis d'étendre la période d'avril à fin septembre. Les deux agents sont intervenus en soutien aux actions de sensibilisation puis en patrouille sur le littoral de mi-juin à fin septembre.

Les actions de sensibilisation :

Les actions de sensibilisation se répartissent entre les interventions scolaires, les interventions grand public et les interventions dans le cadre des fêtes de l'étang. Pour les seules volontaires de services civiques ce sont 34 interventions de sensibilisation qui ont été réalisées.

Les situations rencontrées en patrouille :

L'incompréhension sur les mesures d'interdiction prises suite à l'incendie du site Spur à Rognac et surtout le timing de communication discordante entre les services de la préfecture et la presse.

De nombreuses interventions concernent la qualité de l'eau et les situations de rappel à l'ordre portent sur la présence permanente de jets-ski à la pointe de Berre.

La pêche à la palourde reste également un sujet majeur d'intervention avec parfois de l'incompréhension en présence d'affichages multiples et discordants sur les sites (discordances liées à l'évolution de la réglementation et au maintien de panneaux anciens).

Les échouages d'algues, notamment algues rouges et leur dangerosité.

Suzelle AYOT, en tant qu'adjointe au maire d'Istres, revient sur l'évènement de Rognac et sur la discordance qu'il y a eu dans la lecture des différents arrêtés de fermeture. Elle demande à mobiliser les professionnels directement impactés pour relayer la bonne information afin d'avoir une lecture commune.

Jérémy ROUBENNE, secrétaire adjoint de la sous-préfecture, reconnaît qu'il faut être plus pédagogue dans la communication.

Olivier DARRASON intervient sur le crabe bleu suite à ses récentes discussions avec la Région. La Région a mis en place des méthodes d'incitation à la pêche mais en parallèle, William Tillet, représentant de la prud'homie en souligne la complexité que représente la vente de cette espèce. Il convient de mener une réflexion économique dans la mesure où il pourrait apporter de ressources complémentaires pour les pêcheurs. A la fois, il faut contrôler son côté invasif et développer sa valorisation.

Le Président rejoint Olivier DARRASON et compare la situation avec celle vécue pour les huîtres de Port Saint Louis qui sont reconnues aujourd'hui comme un élément de qualité.

Il faut donc faire le tri entre ce qui est nuisible et utile et voir l'efficience que l'on peut en dégager pour en tirer un profit réel. C'est un élément qui doit devenir typé. Le Gipreb doit porter cette démarche et demander conseil à la prud'homie.

Julie DULEY, chargée de mission au GIPREB, revient sur le programme d'étude du crabe bleu et notamment sur les volets régulation et valorisation. C'est une ressource potentielle mais qui engendre des difficultés de pêche.

William Tillet insiste sur la complexité de la pêche du crabe qui ne le rend pas assez intéressant économiquement. Au-delà de sa valorisation, il manque l'équipement pour le pêcher. Un pêcheur de poisson ne peut pêcher du crabe en même temps. Enfin, il y a du crabe bleu dans l'étang mais pas assez pour lâcher la pêche habituelle.

Le Président du Gipreb demande à solliciter le Président de la Région pour trouver des dispositifs inédits.

Olivier DARRASON demande la position de la Région à Olivier NALBONE, chargé de mission. Ce dernier indique qu'il se rapprochera du service en charge de mer pour apporter une réponse.

Fêtes de l'étang 2025

Information 25-38



Contexte

Rassemblant toutes les villes riveraines qui le souhaitent, le rendez-vous des « Les Fêtes de l'étang » se positionne en évènement culturel et fédérateur de tous ceux qui souhaitent célébrer et valoriser l'étang, en en faisant l'élément central.

Le but de ces fêtes est multiple :

- offrir une meilleure visibilité des événements sur l'étang,
- assurer la connexion entre les rives en ayant un récit commun,
- fédérer les communes autour d'événements qui rassemblent,
- donner envie aux habitants de participer à la vie de leur territoire et de visiter les autres communes,
- renforcer l'identité du territoire étang de Berre.

Des objectifs alignés avec la conviction que nous partageons tous : la réhabilitation et la préservation de la lagune est non seulement liée à l'équilibre écologique de la masse d'eau, ce qui se passe dessous, mais aussi à ce qui se passe au-dessus et autour de celle-ci.

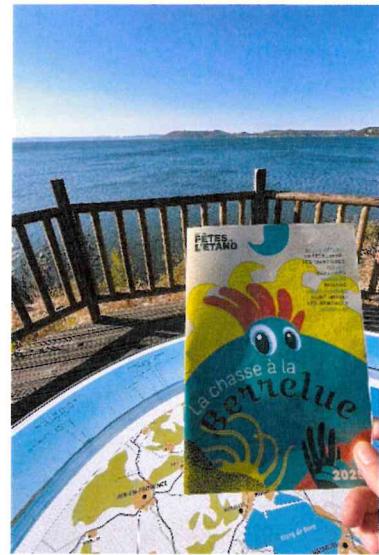
Bilan provisoire

Neuf des dix villes riveraines que sont Berre l'Étang, Châteauneuf-les-Martigues, Istres, Martigues, Miramas, Rognac, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Vitrolles ont répondu présentes. Elles ont participé activement et avec engouement aux comités de pilotage de septembre 2024 à juillet 2025, en étant force de proposition. Une réunion de bilan avec l'ensemble du COPIL est programmée pour octobre.

Trois grands axes comptaient les Fêtes de l'étang 2025 :

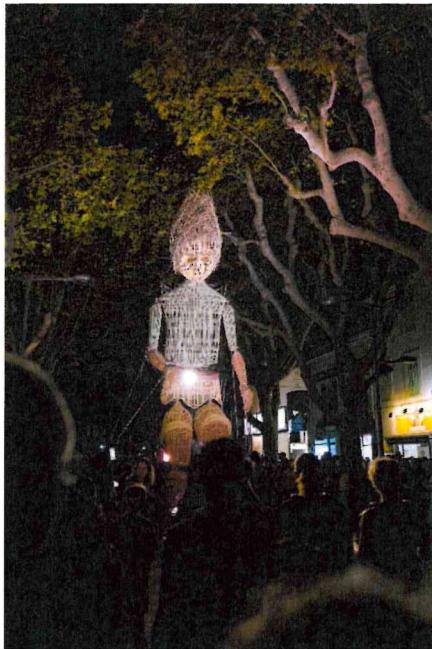
- **La première *chasse au trésor* tout autour de l'étang de Berre**

Les habitants et touristes du territoire étaient invités à rejoindre l'inspecteur Norberre dans son enquête pour partir à « La chasse à la Berrelue », une mystérieuse créature ayant réintégré son habitat naturel. Un simple livret de jeu à retirer gratuitement dans les communes, suffisait à participer à l'aventure et découvrir l'étang autrement dans 9 villes, 5 parcours et 15 étapes. Une remise de lots avec tirage au sort des gagnants était organisée fin août dans le cadre de la fête de la plage de Champigny à Berre l'Étang.



- **« La cabane à Plume(s) », un spectacle de rue déployé sur le territoire**

Istres, Vitrolles et Saint-Chamas ont accueilli ce spectacle composé de 3 épisodes, chacun se déroulant dans une ville différente. Quarante habitants des villes de l'étang et au-delà (Mouriès, Pélissanne, Port-de-Bouc, Fos-sur-Mer, Marseille) ont participé activement au spectacle, avec un rôle artistique ou technique lors des 3 représentations. En amont de l'arrivée du personnage de *Plume* (marionnette de 8m de hauteur), et grâce à l'intervention d'une artiste de Saint-Chamas, des ateliers de médiation artistique tout public ont été proposés sur les plages de chaque ville participante : le public était invité à confectionner des accessoires permettant de s'impliquer dans l'histoire et le spectacle.



- **Près de 20 rendez-vous proposés par les communes**

De juillet à août, les villes ont programmé des animations et festivités, avec pour axe commun un ensemble de mots en résonnance avec l'étang de Berre : contempler, explorer, jouer, célébrer, déguster, partager.

Cet éventail de propositions dans chaque ville, a permis de rassembler plusieurs milliers de personnes et de toucher un public varié : amis, familles, enfants, adultes, touristes, riverains, habitants de la Métropole. Les prospectives pour l'année 2026 seront établies lors de la réunion de bilan en octobre.

François BERNARDINI se réjouit de ce succès.

Roland MOUREN, maire de Châteauneuf les Martigues, recherche une spécificité comme la balade en kayak. La commune s'adaptera aux évolutions de configuration des fêtes.

Choix du prestataire étude naturaliste Rove

Information 25-39

Le projet de remise en circulation de l'eau dans le tunnel est entré dans une phase opérationnelle de rédaction du dossier d'évaluation environnementale. Cette étape essentielle pour obtenir les autorisations réglementaires et les financements de l'Agence de l'eau se scinde en plusieurs tâches :

- Des inventaires naturalistes
- La compilation des données existantes pour rédiger l'étude d'impact
- Le dossier d'évaluation environnementale

Pour cela le Gipreb sera assisté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en charge :

- du pilotage et de la cohérence des travaux des différents prestataires
- de la rédaction, du cahier des charges pour la sélection de l'entreprise de maître d'œuvre
- de l'accompagnement du Gipreb jusqu'à l'autorisation de travaux

La première étape consiste à lancer les inventaires naturalistes qui, au vu de l'ampleur du projet, doivent s'étendre sur 4 saisons. Pour cela, un cahier des charges a été rédigé par le Gipreb, partagé avec les partenaires du projet et soumis à consultation.

Trois candidats ont déposé des offres et l'analyse conduite par le Gipreb et soutenue par les partenaires du projet conduit à choisir le bureau d'étude Naturalia. Si son offre présente le prix le plus élevé, elle présente aussi la meilleure garantie de qualité notamment concernant le travail de terrain et le temps de réunion et de concertation. Ce projet représente un enjeu majeur et collectif pour l'étang de Berre ; le prix est compatible avec le budget prévisionnel, le projet a connu de nombreux retard et report.

Il s'agit ici d'avancer de manière sûre avec un prestataire d'expérience avec l'enjeu de réaliser les premiers inventaires dès l'automne 2025.

Questions diverses

Olivier DARRASON parle du canal de la Durance dont les engagements ont été renouvelés au début de l'été avec EDF et les représentants de l'État.

Une prochaine réunion du comité stratégique sera organisée en novembre dans ce sens-là.

L'ordre du jour est épuisé. Le Président remercie les présents et ferme la séance.

Le Président



François BERNARDINI